



Présidence du Conseil d'Etat

Chancellerie d'Etat

Präsidium des Staatsrates

Staatskanzlei

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat  
Auszug aus dem Protokoll der Sitzungen des Staatsrates

Séance du  
Sitzung vom 28 FEV. 2007

**LE CONSEIL D'ETAT,**

Vu la requête du 5 décembre 2006 de la municipalité de Chalais, sollicitant l'homologation de la modification partielle de son plan d'affectation des zones (PAZ) consistant à supprimer le plan d'affectation spécial (PAS) au lieu-dit «Les Zittes - Zangiroud» et son cahier des charges;

Vu les articles 75 et 78 de la Constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 5 février 2004 sur les communes (LCo) et en particulier l'article 146 lettre a;

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) et de la loi cantonale du 23 janvier 1987 concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT);

Vu, quant aux frais, l'article 88 de la loi du 6 octobre 1976 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA);

Vu la mise à l'enquête publique de cette modification du PAZ dans le Bulletin officiel n° 18 du 5 mai 2006;

Vu l'absence d'opposition à son encontre;

Vu l'approbation de la modification partielle par l'assemblée primaire de Chalais le 12 juin 2006;

Vu la mise à l'enquête publique de cette décision de l'assemblée primaire dans le Bulletin officiel n° 26 du 30 juin 2006;

Vu l'absence de recours au Conseil d'Etat contre cette décision;

Vu le préavis du 5 février 2007 du Service de l'aménagement du territoire;

Sur la proposition du Département des finances, des institutions et de la sécurité,

décide :

d'homologuer la modification partielle du plan d'affectation des zones de la commune de Chalais, consistant dans la suppression du plan d'affectation spécial au lieu-dit «Les Zittes - Zangiroud» et de son cahier des charges, telle qu'approuvée par l'assemblée primaire de cette commune le 12 juin 2006.

Emolument : 150 francs

Pour copie conforme,  
LE CHANCELLIER D'ETAT :



Distr. *A notifier par le Département*  
- 6 extr. DFIS  
- 1 extr. IF